



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4144

Approbation de quatre conventions de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon/ Musée de l'automobile Henri Malartre et l'association « Club des Amateurs d'Automobile Anciennes », l'association « Lyon 2CV Club », l'association « NEW MAP et Cie » dans le cadre du 40 ème salon international Epoqu' Auto et la société PHA dans le cadre du 60 ème anniversaire du Circuit de Charade.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4144 - APPROBATION DE QUATRE CONVENTIONS DE PRET A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION « CLUB DES AMATEURS D'AUTOMOBILE ANCIENNES », L'ASSOCIATION « LYON 2CV CLUB », L'ASSOCIATION « NEW MAP ET CIE » DANS LE CADRE DU 40 EME SALON INTERNATIONAL EPOQU' AUTO ET LA SOCIETE PHA DANS LE CADRE DU 60 EME ANNIVERSAIRE DU CIRCUIT DE CHARADE. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse et leur diversité, tant pour les automobiles que pour les motos. Elles illustrent toutes les époques et les genres de production.

Pour cette raison, le musée de l'automobile Henri Malartre est sollicité par deux clubs d'amateurs d'automobiles anciennes et une association d'amateurs de motos anciennes qui souhaitent obtenir le prêt de véhicules dans le cadre du 40^e salon Epoqu' Auto à Eurexpo et par la société Philibert et Associés (PHA) pour le prêt d'un véhicule dans le cadre du 60^e anniversaire du Circuit de Charade (1958-2018).

Le club des Amateurs d'Automobiles Anciennes de Lyon sollicite le prêt de deux automobiles : l'automobile GORDINI barquette Type 23 et l'automobile LORRAINE DIETRICH Type B6 « Le Mans » de 1927 ; Lyon 2CV Club le prêt de l'automobile CITROEN prototype TPV 1936 ; et NEW MAP et Cie le prêt de la moto MOTOSACOCHE 311F 1932 et de la moto PAUPE 1941.

Par ailleurs, la société PHILIBERT ET ASSOCIES (PHA), organisateur du 60^e anniversaire du Circuit de Charade (1958-2018) a sollicité le musée Henri Malartre afin d'obtenir le prêt de la célèbre Talbot de Louis Rosier. Ce pilote automobile, patron de l'écurie automobile Rosier et constructeur de prototypes automobiles, a été l'inventeur du Circuit de Charade. Un virage et une stèle sur le circuit, rappellent cette création ainsi que son palmarès international.

Le circuit de Charade (initialement *Circuit automobile de montagne d'Auvergne*) est un circuit de sports mécaniques situé à Saint-Genès-Champanelle en région Auvergne-Rhône-Alpes, inauguré le 27 juillet 1956 avec une course de Formule 2. Il a accueilli des courses internationales telles que le Trophée d'Auvergne des voitures de sport et à quatre reprises le Grand Prix de France de Formule 1 (1965, 1969, 1970 et 1972) sur son tracé sinueux et montagneux de 8 km. Par la suite il a été raccourci et n'accueille à présent plus que quelques compétitions nationales.

Le prêt de ce véhicule doit servir aux animations faites dans le cadre de cet anniversaire, à savoir du 14 au 21 septembre 2018 : exposition du véhicule à la Maison des sports de Clermont Ferrand, et du 22 au 23 septembre 2018 : exposition de la Talbot sur le circuit de Charade.

L'objectif de cet évènement est d'affirmer la mémoire du sport automobile français.

Compte tenu de l'intérêt de ces deux évènements, le salon Epoqu 'Auto à Eurexpo remportant un succès toujours plus important auprès du public chaque année (68 700 visiteurs en 2017) notamment, ces prêts de véhicules contribueront à la valorisation de l'image du Musée de l'Automobile Henri Malartre dans le monde des collectionneurs et des amateurs européens de véhicules d'exception.

Le musée pourra ainsi communiquer auprès du grand public sur son programme d'évènements et d'animations 2018.

En conséquence, il vous est proposé d'accorder le prêt à titre gracieux des véhicules désignés ci-dessus.

Les conventions de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties sont jointes à la présente délibération.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées établies entre la Ville de Lyon, l'Association Amateurs d'Automobiles Anciennes de Lyon, Lyon 2CV Club, NEW MAP et Cie et la société PHILIBERT ET ASSOCIES pour le prêt à titre gracieux de véhicules des collections du musée Henri Malartre sont approuvées.

2. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER